

DEPARTEMENT  
de  
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE  
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT  
du GUIERS et de l'AINAN**

-----  
Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)  
-----

**Extrait du Registre des Délibérations du Comité**

**N° 2024.59**

Nombre de membres

En exercice	58
Présents	30
Votants	35
Contre	0
Abstention	0

Date d'affichage

**2 8 NOV. 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre**, à dix-huit heures, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du SIEGA à Pont de Beauvoisin Isère sur la convocation qui leur a été adressée par mail par le Président du SIEGA, M. Christian BERTHOLLIER, le 31 octobre 2024, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Président** M. Christian BERTHOLLIER

**Membres présents à la Séance :** Didier BUISSON, Annick LEHNEBACH, Fleury CHAUSSABEL, Jocelyn BAZUS, Didier GONZALES, Jean-François GUIBOUD-RIBEAUD, Serge DEGONNE, Williams DUFOUR, Michel GALLICE, Mélanie MESSAOUDENE, Henri PEGOUD, Magali TOURNIER, Céline REVOL, Bernard TRILLAT, Christian GIRARD-CUSIN, Gilbert LONGO, Jean-Paul GRAVEND, Yves CHABOUD, Daniel REVEL, Yves ARGOUD, Damien DAMOUR, Florent BRET, Georges CAGNIN, Thierry CHAUVIN, Bernard PERROUSE, Christian BERTHOLLIER, Gérard GOZE, Alain PERROT, Patrick GAUDE, Olivier TOMPA, Nathalie MEUNIER avec pouvoir à BUISSON DIDIER, Alain DUTRUC avec pouvoir à LEHNEBACH ANNICK, Bernard COLLET-BEILLON avec pouvoir à BAZUS JOCELYN, Michel REYNAUD avec pouvoir à CHABOUD YVES, Pascal PERROT-MINNOT avec pouvoir à CHAUVIN Thierry

**Secrétaire de Séance :** M. Didier GONZALES

**OBJET :**

**CREATION D'UN POSTE  
DE TECHNICIEN  
TERRITORIAL A TEMPS  
COMPLET**

Afin de permettre l'avancement de grade d'un agent du service technique ayant réussi le concours et pour la nécessité du service, M. le Président propose de créer un emploi de technicien territorial à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> février 2025.

Le Conseil Syndical,

Décide à l'unanimité :

- 1° - de créer un emploi permanent de technicien territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2025,
- 2° - s'engage chaque année à inscrire au budget du Syndicat les crédits nécessaires,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 20 novembre 2024



C. BERTHOLLIER

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2024

Application agréée E-legalite.com